

# Vous souhaitez construire ou aménager votre maison, découvrez les démarches nécessaires

construire ou aménager sa maison sans autorisation, cela peut coûter cher : amende, obligation de démolir...

Découvrez les démarches nécessaires pour les travaux :

Permis de construire obligatoire pour ce bâtiment

## 1. Garage

Extension:

Moins de 20 m2: Déclaration préalable Si plus de 20 m2: Permis de construire

#### 2. Couverture

- Rénovation : Déclaration Préalable
- Si réfection à l'identique : pas de formalité particulière

#### 3. Fenêtres de toit

Rénovation : Déclaration Préalable Création : Déclaration Préalable ou Permis de construire selon la surface créée

# 4. Panneaux solaires et/ou photovoltaïque

Déclaration Préalable

## 5. Ravalement

- Modification d'aspect : Déclaration Préalable
- Si réfection à l'identique : pas de formalité particulière

#### 6. Véranda ou extension

Sans percement du mur existant :

- Déclaration Préalable si la création est inférieure à 20 m²
- Permis de construire si la création est supérieure à 20 m²
- Avec percement : Permis de construire

#### 7. Menuiseries extérieures Déclaration Préalable

#### 7. Percement de fenêtre

Permis de Construire si modification du volume.

# 8. Clôture

Déclaration Préalable si la commune dispose d'un document d'urbanisme ou si elle est inscrite sur une liste préfectorale

#### 9. Abri de jardin

- Si la surface est inférieure à 20 m² : Déclaration Préalable
- Si plus de 20 m2 : Permis de Construire

# 10. Antenne parabolique

Déclaration Préalable avec autorisation de l'Architecte des Bâtiments de France en secteur protégé (si possible non visible de la rue)

#### 11. Terrasse

Moins de 20 m<sup>2</sup> : Déclaration Préalable

